

Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
3 avenue des Langories
26000 VALENCE

Valence, le 20 mai 2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 29/04/2022

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

Société COURBIS SILICONES

14 RUE MARIE CURIE
ZONE INDUSTRIELLE
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Référence : 20220520-RAP-DAEN0400

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 29/04/2022 dans l'établissement COURBIS SILICONES implanté 14 rue MARIE CURIE ZONE INDUSTRIELLE 26100 ROMANS-SUR-ISERE. L'inspection a été annoncée le 26/04/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Action nationale triennale post-Lubrizol - Seveso et effets dominos – bande de 100 m.
Cette action vise à renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- COURBIS SILICONES
- 10 rue MARIE CURIE ZONE INDUSTRIELLE 26100 ROMANS-SUR-ISERE
- Code AIOT dans GUN : 0100003120
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso

La société COURBIS SILICONES est spécialisée dans la transformation d'élastomères de silicones et de polyuréthane.

Extrait du site internet : <https://www.groupe-courbis.com/silicone>

Les silicones sont des matériaux permettant notamment d'obtenir des résistances à la température de l'ordre de 180°C minimum en utilisation continue, tout en conservant d'excellentes propriétés de flexibilité à froid, de stabilité chimique, d'isolation électrique,...

La gamme silicone Coursil ® transformée chez Courbis Silicone offre un éventail standard de dureté allant de 6 Shore A à 70 Shore A.

Deux types de silicones sont transformés chez Courbis Silicones :

RTV --> Gamme Coursil S ®, sont des silicones réticulés à température ambiante, moulés par gravité, ce qui nous permet de produire autant des pièces techniques que des semi-produits.

EVC --> Game Coursil C ®, sont des élastomères réticulés à chaud par compression, ceci permettant de réaliser des pièces techniques pour des volumes significatifs.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Classement ICPE du site ;
- Potentiels de dangers de l'établissement à proximité du site SEVESO seuil haut : Courbis Synthèse

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits engageant peu la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Classement ICPE	Code de l'environnement, annexe à l'article R. 511-9	/	Sans objet
Potentiels de dangers	Autre	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Aucun potentiel de dangers n'est recensé sur l'établissement Courbis Silicones pouvant avoir un impact sur le site SEVESO Seuil Haut voisin : Courbis Synthèse.

L'exploitant est invité à se positionner par rapport à l'actuelle nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Classement ICPE

Référence réglementaire : Code de l'environnement, annexe à l'article R. 511-9
Prescription contrôlée : Classement ICPE
Constats : La société COURBIS SILICONES a repris totalement les activités de la société AAMA : déclaration du changement d'exploitant d'une ICPE à Déclaration faite le 2 mars 2019 en télédéclaration auprès du guichet unique des ICPE. Un récépissé de déclaration n°98/27 en date du 2 mars 1998 a été émis (pour la société AAMA) pour les rubriques : 1131.2c / Emploi et stockage de substances et préparations toxiques liquides / 1,5 tonnes / Déclaration Composants de polyuréthanes 1190.3 / Emploi et stockage de substances et préparations toxiques ou très toxiques visées à la rubrique 1150.2 / 70 kg / déclaration Produit Curalon : composé de méthylène-bis-(2 chloroaniline) : MOCA ou MBOCA 2660.2 / Fabrication de matières plastiques / 100 kg/j / Déclaration Emploi de matières plastiques et élastomères La société dispose d'un logiciel (ERP) lui permettant de connaître l'état des stocks des produits stockés sur ce site. La nomenclature a évolué fortement depuis 1998 : classement désigné de la MOCA en 4723, création des rubriques 4XXX, changement des seuils pour la 2660. L'état des stocks à l'instant T envoyé confirme que des produits relèvent de la nomenclature ICPE. L'analyse de ce stock ne met pas en évidence un dépassement des seuils. Par ailleurs, il a été précisé qu'il n'y a pas d'utilisation ou stockage de MOCA sur ce site et discuté qu'il est possible que le site ne relèverait plus de la rubrique 2660 (moins d'une tonne par jour de capacité de production). L'inspection invite l'exploitant à mettre à jour son positionnement vis-à-vis de la réglementation ICPE en vigueur (en prenant en compte les tonnages maximums pouvant être présents sur site). Les substances et mélanges dangereux à prendre en compte sont non seulement ceux couverts par le règlement CLP, mais également tous les autres produits présentant des propriétés dangereuses équivalentes comme pour les déchets présents sur site. Il est à noter que la société Courbis Composites (ex-GEP), voisine immédiate du site a cessé définitivement ses activités (déplacement de ces dernières vers Courbis Mastershock situé plus à l'est (rue Claude Bernard à Romans)), une notification de la cessation d'activité d'une installation classée relevant du régime de la déclaration a été faite auprès du guichet unique des ICPE en 2019. Géographiquement, Courbis Silicones comprend désormais l'ensemble des deux bâtiments qui composaient l'ex-AAMA et l'ex-GEP. Sur site il a été constaté des écarts facilement remédiables : - des fûts de produits nécessitant une mise sur rétention (dépôt qui était temporaire suite à une livraison récente) ; - la nécessité de trier des cartons présents dans la benne de DIB du site.
Type de suites proposées : Sans suite administrative

Nom du point de contrôle : Potentiels de dangers

Référence réglementaire : /
Prescription contrôlée : Recensement des potentiels de dangers à proximité du site SEVESO seuil haut : Courbis Synthèse
Constats : Aucun potentiel de dangers n'est recensé sur l'établissement Courbis Silicones pouvant avoir un impact sur le site SEVESO Seuil Haut voisin : Courbis Synthèse.
Type de suites proposées : Sans suite administrative